

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 avril 2014 à 18h00, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Karine Gauthier, Frédéric Berthiaume, Michel Mendes, Robert Montplaisir

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absence : Micheline Groulx Stabile

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18h10.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Robert Montplaisir
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2014-04-08.076

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement officialisant certains noms de parcs et d'espaces verts en la Ville de Deux-Montagnes (Règlement n° 1309) afin de désigner un parc au nom de Mikaël Kingsbury

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement officialisant certains noms de parcs et d'espaces verts en la Ville de Deux-Montagnes (Règlement n° 1309) afin de désigner un parc au nom de Mikaël Kingsbury.

3. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18h13.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 18h13.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h13 par le maire.

ADOPTÉE

Signé *Denis Martin*

Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier